

**Michel TOMAS**

**Patrick PEREBOSCH**

**Commissaires aux comptes associés**

**SARL A.E.C. AUDIT**

société au capital de 10 000 € RCS Perpignan B 389 667 395 - Identification TVA intracommunautaire n° FR04389667395  
Tecnosud - 607, rue Félix Trombe 66100 PERPIGNAN Tél. : 04 68 68 20 20 Fax : 04 68 68 20 15

**FEDERATION DES RESERVES**

**NATURELLES CATALANES**

**32 Allées Arago**

**66500 PRADES**

**RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL**

**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31/12/2007**

**FEDERATION DES RESERVES**

**NATURELLES CATALANES**

**32, Allées Arago**

**66500 PRADES**

---

**RAPPORT GENERAL**

---

**EXERCICE 2007**

---

**RAPPORT DE M. MICHEL TOMAS**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

**FEDERATION DES RESERVES****NATURELLES CATALANES****32, Allées Arago****66500 PRADES**  
-----**MESDAMES,****MESSIEURS,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 09 Juillet 2004, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels, de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (F.R.N.C.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 24 Juillet 2007.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après :



*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.*

*Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe :*

- *IDR : La provision pour Indemnité de Départ en Retraite, n'a pas été constituée sur l'exercice, car une évaluation générale est en cours. Il est à noter que la provision dotée au 31/12/2006 à hauteur de 9 500 € couvrirait un départ en retraite programmé pour 2007. La reprise de la provision génère un résultat exceptionnel à due concurrence.*

## II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### 1- Concernant la continuité d'exploitation :

La fédération est financée à plus de 95 % par des subventions. Ces subventions proviennent principalement de l'Etat (DIREN), du Département des Pyrénées Orientales (Conseil Général), et de la Région Languedoc Roussillon (Conseil Régional).

1-a. A la clôture du présent rapport, les subventions de fonctionnement encaissées au titre de 2008 sont les suivantes :

- 18 avril 2008 : DIREN      609 171 €,

1-b. L'équilibre de fonctionnement mesuré par l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est atteint au titre de l'exercice 2007, contrairement à 2006. Toutefois, si l'EBE de l'exercice apparaît positif à + 7,4 k€, il est à noter une forte baisse du taux de charges sociales (de l'ordre 20 k€, soit 5%) pour une stabilité des salaires, cette baisse correspondant à une importante baisse du taux AT (Accident de travail).

D'autre part, le compte de produits exceptionnels : « reprise quote-part subvention investissement » enregistre une régularisation des reprises de subventions antérieurement omises pour 6,6 k€.

Le résultat net est positif de plus de 51 k€, ce qui induit la progression des fonds associatifs.

1-c. Suivant la convention du 16 Mai 2007, les comptes de la fédération intègrent :

- le budget de la réserve de LA MASSANE, par délégation,
- une partie du budget 2007 de la RN JUJOLS, par délégation,

- et le budget de la réserve de PY, non signataire de la convention, et dont la fédération devient le gestionnaire local, au sens et, en application de l'article 9 de la convention.

## **2- Concernant les relations juridiques entre les gestionnaires locaux et votre confédération :**

Une convention tripartite fixant les modalités de gestion des Réserves Naturelles a été signée le 16 Mai 2007, pour une durée de trois ans, entre :

- l'Etat,
- le gestionnaire fédéral (FRNC),
- et les gestionnaires locaux des réserves.

Cette convention donne un cadre de référence aux missions du gestionnaire fédéral et des gestionnaires locaux. A l'instar de la situation antérieure, des précisions sur le fonctionnement, notamment financier devront être apportées, soit dans le cadre du règlement intérieur remis à jour en conséquence, soit à l'aide de nouvelles conventions entre le gestionnaire fédéral et les gestionnaires locaux.

Il est à noter que la convention tripartite visée ci-dessus n'a pas été signée par les dirigeants du gestionnaire de la Réserve Naturelle de PY, et que la mise en œuvre financière, au titre de l'exercice 2007, ne concerne que les réserves de LA MASSANE et de JUJOLS.

Nos appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserves, exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A la date de clôture du présent rapport, le ou les rapports du conseil d'administration ou de son bureau à l'assemblée, n'ayant pas été porté à notre connaissance, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité ou la concordance avec les comptes annuels des informations données dans ces rapports.



Nous portons à votre connaissance que la convention tripartite en date du 16 Mai 2007, n'a pas été mise en application au plan financier pour toutes les réserves signataires. Pour les réserves de La Massane, de Prats de Mollo – La Preste, de Nohèdes, d'Eynes, et le territoire généré par l'ONCFS, la Fédération n'est pas devenue le comptable des dépenses de fonctionnement engagées en 2007. Cette situation pourrait apparaître irrégulière au regard des dispositions de la convention tripartite

Fait à Perpignan, le 24 juillet 2008

Le Commissaire aux comptes  
Pour la SARL AEC Commissariat

  
MICHEL TOMAS

① BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : Féd. Réserv. Naturelles Catalanes Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12  
 Adresse de l'entreprise cal Martinet Durée de l'exercice précédent 12  
 Numéro SIRET\* 39092382900019 Code APE 925E

				Exercice N clos le, 31/12/2007	N-1 31/12/2006		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (1)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				
	Frais de recherche et développement *	AD	AE	8 907,36	7 011,75	1 895,61	2 575,61
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	90 774,81	54 854,40	35 920,41	12 148,76
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	400,00	2,63	397,37	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	9 327,16	1 012,24	8 314,92	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	126 055,65	104 052,46	22 003,19	23 723,92
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	500,00		500,00	500,00	
TOTAL (I)	BJ	BK	235 964,98	166 933,48	69 031,50	38 948,29	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	5 313,85		5 313,85	173,85
	Autres créances (3)	BZ	CA	63 118,96		63 118,96	49 477,36
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	489 754,21		489 754,21	512 381,38
Disponibilités	CF	CG	787,36		787,36	15 479,51	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	452,00		452,00	1 973,00	
TOTAL (II)	CJ	CK	559 426,38		559 426,38	579 485,10	
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL					
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (V)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO		795 391,36	166 933,48	628 457,88	618 433,39
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*			Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		Féd.Réserv.Naturelles Catalanes		
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) <small>Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours</small> B1 )	DF	45 147,07	28 270,5
	Autres réserves <small>Dont réserve relative à l'achat d'oeuvre originales d'artistes vivants*</small> EJ )	DG	77 987,73	77 987,7
	Report à nouveau	DH	191 823,34	191 823,3
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	51 635,01	16 876,4
	Subventions d'investissement	DJ	57 257,32	45 114,0
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	423 850,47	360 072,5
	<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN	11 571,50	17 158,4
<b>TOTAL (II)</b>		DO	11 571,50	17 158,4
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	47 963,00	55 607,5
	Provisions pour charges	DQ		9 500,0
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	47 963,00	65 107,5
<b>DETTES (5)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatif) EI )	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 123,90	14 598,0
	Dettes fiscales et sociales	DY	56 420,78	87 536,2
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	66 058,23	73 246,0	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB	2 470,00	713,3
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	145 072,91	176 094,2
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	628 457,88	618 433,3
<b>RENOIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Féd. Réserv. Naturelles Catalanes

		Exercice N				Exercice (N-1)
		France 1	Exportation et livraisons intracommunautaires 2	Total 3		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens services* }	FD	FE	FF		
		FG	17 062,01	FH	15 398,80	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	17 062,01	FK	15 398,80	
	Production stockée*			FL	17 062,01	
	Production immobilisée*			FM		
	Subventions d'exploitation			FN		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de			FO	741 793,65	
	Autres produits (1) (11)			FP	68 577,81	
				FQ	160,00	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	827 593,47	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	108 746,85	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	39 399,00	
	Salaires et traitements*			FY	453 077,61	
	Charges sociales (10)			FZ	179 462,39	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	21 364,67
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	12 399,71	
	Autres charges			GE	30,75	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	814 480,98	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	13 112,49	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	11 750,70	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	6 228,43	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	11 750,70	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	421,06	
	Différences négatives de change			GS	371,91	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	421,06	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	11 329,64	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	24 442,13	
					-24 700,97	

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		Féd. Réserv. Naturelles Catalanes		
		Exercice N 1	Exercice N - 1 2	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 19,30	2 309,08	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 27 621,62	40 319,77	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD 27 640,92	42 628,85	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6)	HE 448,04	1 051,39	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH 448,04	1 051,39	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI 27 192,88	41 577,46	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL 866 985,09	827 720,71	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM 815 350,08	810 844,22	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>		HN 51 635,01	16 876,49	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) dont	- Crédit-bail mobilier	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transfert de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



## ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2007, dont le total est de 628 457,88 euro et au compte de résultat dégageant un excédent de 51 635,01 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2007. Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis selon les règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La comptabilité est tenue en comptabilité de trésorerie c'est à dire que les flux de recette et de dépense sont enregistrés au fur et à mesure des entrées et des sorties du compte de banque et en fin d'année l'enregistrement des créances ou dettes rattachées à l'exercice.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Compte 467 – correspondent à l'état des relations financières au 31 décembre 2007 entre la CRNC et les différents partenaires :

		débit	crédit
467CPIE	CPIE	2 699,22	
467EYNE	RN Eyne	9 660,49	
467JUJO	RN Jujols		610,30
467JUJOTOF	RN Jujols autofinancement		16 383,87
467MANTET	RN Mantet		536,69
467MASLA	RN Mas Larrieu	40,00	
467MASS	RN La Massane		12 161,72
467NOHE	RN Nohèdes		8 585,33
467PRATS	RN Prats		12 143,80
467PY	RN Py		6 939,85
	TOTAL	12 399,71	57 361,56

Les sommes portées au crédit proviennent de subventions complémentaires reçues par la DIREN, pour des travaux effectués par certaines réserves naturelles, ainsi que des paiements de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour des prestations de services, elles sont affectée à divers besoins de financement.

- Compte 1518 – Autres provisions pour risque :**  
Compte prévoyant que certaines créances des comptes 467 peuvent ne pas être honorées.
- Compte 15181 – Provision risque de remboursement de subvention :**  
Compte ouvert afin de prévoir l'éventuel remboursement de subventions.
- Compte 194 – Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement**  
Compte ouvert afin de reporter sur l'exercice suivant les subventions de fonctionnement non utilisées. Elles sont donc inscrites au crédit des comptes de subvention et diminuent la dotation relative à l'exercice en cours.
- Compte 40811 – Fournisseurs factures non parvenues :**  
En fin d'année certaines factures se rattachant à l'exercice ne sont pas parvenues et, afin que les dépenses soient correctement affectées à l'exercice, elles sont comptabilisées avant leur réception.
- Compte 467204 – Subvention Plan de Gestion :**  
Subventions attribuées pour les études préalables à la réalisation des plans de gestion des RN de Py, Mantet et Prats de Mollo.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le compte présente un solde de 7 478,18 euros. Une dépense de 2185,00 € a été effectuée sur ce compte en 2007.
- Compte 4687 – Produits à recevoir**  
- Subventions de fonctionnement complémentaire de la DIREN de 14 595 € et de la Région de 7 108,69 €.  
- Subventions d'investissement d'un montant total de 25 130,40 € pour les programmes 2005 Py, Mantet et FRNC, 2006, 2007 et le projet « Accueil des Handicapés sur les Réserves Naturelles » en attente de règlement.
- Compte 487 – Factures à l'attention de l'ONCFS réglées en 2007 mais à rattacher à des charges de l'exercice 2008.**
- Compte 777 – Quote-part des subventions d'investissement**  
Total de 27 364,47 € dont le solde pour régularisation de reprise de subventions d'investissement d'un montant de 6 599,80 € concernant des exercices antérieurs, montant non porté en amortissement sur cet exercice.

## IMMOBILISATIONS ET CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les amortissements ont été calculés en fonction de la durée de vie probable des biens :

Nature des Immobilisations	Durée	Mode
Concession et droit similaire	5 ans	linéaire
Frais d'étude Observatoire	2 ans	linéaire
Matériel SIG	2 ans	linéaire
Livres Observatoire	2 ans	linéaire
Matériel de bureau/informatique Observatoire	5 ans	linéaire
Communication	5 ans	linéaire
Matériel de bureau/informatique	5 ans	linéaire



## DISPONIBILITES

Il s'agit des sommes liquides déposées en banque au 31 décembre 2007 soit sur le compte courant (Dépôt A Vue) soit sur le compte de valeurs mobilières. En 2007, afin de garder la trésorerie et de profiter d'un mode de gestion de placement plus souple que les SICAV, un compte sur livret (CSL) a été ouvert.

## DETTES FOURNISSEURS ET DETTES FISCALES

L'ensemble de ces dettes est lié à l'exploitation et est acquitté aux échéances normales.

## 2) FAITS CARACTERISTIQUES

- La CRNC ne relève d'aucun impôts commerciaux, taxe professionnelle, TVA ou impôt sur les sociétés.
- Depuis l'exercice 2006, les contrats « emploi-jeune » sont financés intégralement, il n'y a donc plus de surcoût imputé aux réserves naturelles.
- Les titres sont valorisés au coût d'acquisition.
- Les provisions pour départ à la retraite (compte 1531) non pas été mesurées ni provisionnées pour l'exercice 2007. Elles sont en cours d'évaluation et seront portées sur les exercices à venir.
- Les revenus de la CRNC sont assurés par subventions et très peu par des produits de l'activité. Le montant des subventions ne correspond pas aux attributions compte tenu des « Fonds dédiés »

<b>706 Prestations de service</b>	<b>17 062,01</b>
741001 Subvention Fonctionnement Etat	547 988,34
741002 Subvention Fonctionnement Région	26 461,28
741003 Subvention Fonctionnement Département	167 344,03
742 Convention Partenariat	
<b>Total Subventions</b>	<b>741 793,65</b>
<b>Total Général</b>	<b>758 855,66</b>

**Pourcentage du revenu des prestations de service par rapport  
aux diverses Subventions** **2,25%**

## DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, à comptabiliser à partir de mai 2004 et cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

En 2007, 2 employés ont bénéficié de ce droit afin de suivre leur stage de recyclage du diplôme d'accompagnateur en montagne.

**FEDERATION DES RESERVES**

**NATURELLES CATALANES**

**32, Allées Arago**

**66500 PRADES**  
-----

**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES**  
**PAR L'ARTICLE L. 612-5 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE**  
-----

**EXERCICE 2007**  
-----

**RAPPORT DE M. MICHEL TOMAS**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
-----

**FEDERATION DES RESERVES**

**NATURELLES CATALANES**

**32, Allées Arago**

**66500 PRADES**  
-----

**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L. 612-5**

**MESDAMES,**

**MESSIEURS,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il nous appartient sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions sur lesquelles vous devez statuer.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



***I/. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE.***

Dans le cadre de son rôle de coordination et de mutualisation, la fédération a noué les relations contractuelles suivantes avec les organismes gestionnaires des réserves :

1. La Réserve Naturelle d'EYNE

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2007 :  
La créance de la FRNC sur la réserve d'EYNE s'élève à : 9 660,49 €

2. La Réserve Naturelle de JUJOLS

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2007 :  
La dette de la FRNC envers la réserve de JUJOLS s'élève à : 610,31 €.  
Avance financière de JUJOLS : 16 383,87 €

3. La Réserve Naturelle de MANTET

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2007 :  
La dette de la FRNC envers la réserve de MANTET s'élève à : 536,69 €

4. La Réserve Naturelle de LA MASSANE

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2007 :  
La dette de la FRNC envers la réserve de LA MASSANE s'élève à : 12 161,72 €





#### 5. La Réserve Naturelle de NOHEDES

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2007 :  
La dette de la FRNC envers la réserve de NOHEDES s'élève à : 8 585,33 €

#### 6. La Réserve Naturelle de PRATS DE MOLLO

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2007 :  
La dette de la FRNC envers la réserve de PRATS DE MOLLO s'élève à : 12 143,80 €

#### 7. La Réserve Naturelle de PY

- Mise à disposition de personnel à titre gratuit.
- Solde au 31/12/2007 :  
La dette de la FRNC envers la réserve de PY s'élève à : 6 939,85 €

Personnes Concernées : Les dirigeants des réserves pris en leur qualité de dirigeants de la fédération FRNC.

### **III. CONVENTIONS NOUVELLES CONCLUES DANS L'EXERCICE**

#### 1 / CONVENTION DE GESTION

Convention en date du 16 Mai 2007, fixant les modalités de gestion des réserves naturelles de LA MASSANE, PY, MANTET, PRATS DE MOLLO – LA PRESTE, JUJOLS, NOHEDES, VALLEE D'EYNE. Cette convention est conclue avec l'Etat et les gestionnaires locaux des Réserves Naturelles suscitées à l'exception de PY, non signataire.

Modalités :

Coordination des programmes et des moyens attribués aux différentes réserves, gestion administrative et financière des Réserves signataires.

Au titre de l'exercice 2007, la FRNC a pris en charge :

- le budget de fonctionnement :
  - LA MASSANE pour 13 731 €
  - JUJOLS à hauteur de 3 662 €

- le budget d'investissement de :
  - > Immobilisations incorporelles ( Etudes )
    - LA MASSANE 1 230,00 €
    - JUJOLS 0,00 €
    - MANTET 7 811,32 €
    - PRATS DE MOLLO – LA PRESTE 0,00 €
    - NOHEDES 0,00 €
    - VALLEE D'EYNE 0,00 €
  - > Immobilisations corporelles ( Matériel )
    - LA MASSANE 0,00 €
    - JUJOLS 400,00 €
    - MANTET 0,00 €
    - PRATS DE MOLLO – LA PRESTE 0,00 €
    - NOHEDES 5 099,74 €
    - VALLEE D'EYNE 0,00 €

Personnes Concernées : Les dirigeants des réserves pris en leur qualité de dirigeants de la fédération FRNC.

Fait à Perpignan, le 24 juillet 2007

Le Commissaire aux comptes  
Pour la SARL AEC Commissariat

  
MICHEL TOMAS